

Selon l'éducation nationale, « ce n'est pas une sanction contre l'enseignante »

Contactés, les services de l'inspection académique assurent que la décision de suspendre l'institutrice **« a été concertée entre les représentants des parents d'élèves, la mairie et nous-mêmes**, précise Claude Chotteau, adjoint au directeur académique, en charge du premier degré sur le Calvados, **on a toujours associé les parents d'élèves élus des trois classes et la collectivité territoriale pour empêcher que la situation ne dégénère davantage »**.

Le représentant de l'éducation nationale reconnaît que **« la décision prise ne fait pas l'unanimité, on en a pleinement conscience, le problème est qu'il était impossible de trouver une solution qui contente tout le monde, regrette-t-il, on a exploré toutes les pistes, mais on s'est heurté à une impossibilité manifeste de recoller les morceaux »**. Il assure que des réunions de dialogue ont bien eu lieu, **« effectivement, une dernière tentative a échoué car il n'y avait plus d'adhésion »**.

Claude Chotteau tient par ailleurs à clarifier les intentions de l'éducation nationale, **« on n'a rien contre l'institutrice, mais pour autant, ses relations avec les collègues, la collectivité et un grand nombre de parents d'élèves sont devenues délétères. Ce n'est pas une sanction vis-à-vis d'elle, c'est juste une mesure de protection pour tous, car les choses sont allées trop loin. Il fallait apaiser la situation. On trouvera une solution pérenne pour préserver les intérêts de l'enseignante. Il n'y a rien de disciplinaire »**. Car l'objectif est de ménager les enfants, **« c'est un moment pénible pour nous, on a conscience que ce n'est pas simple sur place, maintenant, l'objectif était de garantir la sécurité affective, matérielle, psychologique des élèves en premier lieu et de faire attention au personnel »**.